

DECISION N° 2026-S-04

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

- VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,
- VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020 relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature,
- VU l'instruction de service INAO-INS-2024-02 du 14 mai 2024 relative à l'organisation et au fonctionnement des services territoriaux,
- VU la décision n°2025-S-01 du 29 janvier 2025 de délégation de signature pour les ordres de missions des agents de l'INAO,

DECIDE

- **ARTICLE 1^{er}** – « L'article 1^{er} de la décision du 29 janvier 2025 est remplacé par les dispositions suivantes :

Pour signer les ordres de mission des agents du service Contrôles, délégation de signature est donnée à :

- Baptiste MONTANGE, chef du service,
- Hélène PORTES, adjointe au chef du service ».

- **ARTICLE 2** - La présente décision prend effet à la date de nomination des intéressés. Elle sera publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait à Montreuil, le **23 OCT. 2026**

La Directrice de l'INAO,



Carole LY

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr